

Audience avec le nouveau chef du SCPTS

Le mercredi 11 avril 2018, Monsieur Eric ANGELINO, nouveau chef du SCPTS a reçu une délégation du SNAPATSI composée de Nathalie MAKARSKI, Bénédicte VERDIN et Claire COUYOUMDJIAN.

Lors de cette audience, nous avons évoqué les sujets suivants :

- **Le recrutement et la substitution.** Pour faire suite aux annonces du Ministre priorisant la substitution, nous avons exprimé nos inquiétudes sur les créations de postes annoncées au titre de l'année 2018 : 180 PTS. En effet, ce chiffre n'est pas à la hauteur des besoins car de nombreux postes sont déjà vacants et les objectifs en matière de substitution sont ambitieux.
- **La sécurité et les horaires de travail.** Nous avons rappelé les difficultés importantes que connaissent certains agents concernant à la fois leur sécurité sur le terrain et leurs horaires de travail, notamment le nombre anormalement élevé d'astreintes de nuit réalisées chaque année menant à une fatigue extrême. Nous avons réitéré notre demande de rédaction d'une instruction de gestion spécifique pour les horaires de travail des personnels scientifiques.
- **La mutualisation PN-GN.** Nous avons évoqué l'inquiétude des agents face à des orientations annoncées sans précision ni explication sur le sujet. Monsieur Angelino nous a précisé qu'un recensement est en cours, mais que rien n'est décidé. Il s'est engagé à nous tenir informé.
- **La formation et le titre de criminalisticien de sécurité intérieure.** Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer l'offre de formation continue et d'augmenter le contenu de la formation initiale notamment pour les personnels de catégorie B et A afin de s'adapter à leurs acquis. D'autre part, Monsieur Angelino nous a indiqué que le titre de criminalisticien était en cours d'évolution, dossier que nous suivons particulièrement.
- **Le statut.** Nous avons longuement parlé des conditions dans lesquelles se sont tenus depuis 2010, nos échanges avec l'Administration sur une réforme statutaire. Le protocole que nous avons signé en 2016 a créé une indemnité de sujétion spécifique pour les PTS mais cela ne résout pas tous les problèmes de la filière. Nous avons réaffirmé notre volonté forte de voir évoluer le statut des personnels de PTS. Cette volonté est portée par une très large majorité des personnels selon notre récent sondage : 92% des PTS sont favorables à une évolution statutaire, 55% sont favorables à une évolution du statut propre et 45% à une intégration dans les corps actifs de la PN.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Très à l'écoute, Monsieur ANGELINO a exprimé son attachement à un dialogue social régulier.

**Le SNAPATSI, LE syndicat
qui vous défend !**